Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (2008) **Heft:** 1785

Artikel: Un "Grenelle" suisse contre l'inflation : efficacité et équité demandent

une réflexion au parlement comme entre acteurs publics et privés

intéressés

Autor: Tille, Albert

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1012521

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 06.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

crise des prêts *subprime* une perte de 40 milliards.
Désormais, elle devra disposer d'un *«coussin»* de 40 milliards.
Quel que soit le calcul, il aboutit au même résultat: épargner les gains futurs, pour autant qu'ils soient réalisés, au lieu de les distribuer aux actionnaires.

Reste la question: pourquoi la BNS est-elle sortie de sa réserve traditionnelle?

UBS fragilisée

L'accusation instruite par le procureur de la Cour fédérale de Floride contre l'ex-gérant de fortune d'UBS Birkenfeld va ébranler et la banque et le système bancaire suisse.

La particularité du secret bancaire suisse est la distinction artificielle faite entre la fraude fiscale et l'évasion fiscale. L'évasion n'est pas considérée comme un délit pénal, d'où le refus systématique opposé par la Suisse aux demandes d'entraide judiciaire. Mais ce refus, osera-t-on le signifier aux Etats-Unis? La Suisse pourrait choisir de sacrifier ces clients américains d'UBS, et les considérer comme des fraudeurs, ce qui légitimerait la levée du secret bancaire, sans toucher à son interprétation suisse. Mais les atteintes à la réputation d'UBS gérante de fortune seraient graves et durables.

L'accusation portera aussi sur la collaboration active de la banque. Jusqu'à quel niveau de responsabilité était-elle connue et couverte? UBS risque des sanctions en Suisse et aux Etats-Unis et, ce qui serait lourd de conséquences, un retrait de licence aux Etats-Unis. C'est en fonction de ces données qu'il faut juger l'intervention de M. Hildebrand.

«Incommensurable»

La débâcle d'une des deux grandes banques suisses aurait pour le pays des répercussions «incommensurables», déclare M. Hildebrand. Donc la BNS ne laissera pas la situation se dégrader sans intervenir. Mais le renforcement des réserves n'est qu'une exigence à moyen et long terme. Dans l'immédiat, il faut des soutiens plus tangibles. C'est ce que M. Hildebrand a promis sans le dire. «Incommensurable» est l'équivalent d'une garantie. Comment la BNS pourrait-elle passivement laisser se précipiter la catastrophe alors qu'elle a les moyens d'intervenir, de même que la Banque d'Angleterre est intervenue (crise de Northern Rock) et se donne ouvertement les moyens légaux de le faire quand nécessaire.

La garantie implicite de la BNS peut-elle être justifiée au nom du «salut public»? Elle représente un tel bouleversement des rapports public-privé qu'elle exige une clarification juridique et un vrai débat. Si la fortune de la BNS est un trésor public, comme l'a démontré le partage des réserves d'or, la garantie offerte à UBS ou au CS est faite avec de l'argent public. Quelle en est alors la contrepartie?

Un «Grenelle» suisse contre l'inflation

Efficacité et équité demandent une réflexion au parlement comme entre acteurs publics et privés intéressés

Albert Tille (6 juillet 2008)

Le scénario catastrophe nous guette. La hausse des prix frôle 3% en Suisse et 4% en Europe. Or, en même temps, l'activité économique fléchit. L'inflation ne provient pas d'une conjoncture qui s'emballe. Elle est importée par la flambée des cours du pétrole et des denrées alimentaires. L'indice suisse de juin en administre la preuve. Le prix des produits suisses est resté stable alors que celui des importations a progressé de 0,6%. Cette situation est parfaitement inconfortable. La politique monétaire de la Banque nationale, instrument

central de la lutte contre l'inflation, n'a aucune prise sur l'envolée des prix étrangers. En provoquant une hausse des taux d'intérêts, la BNS ne ferait que freiner une activité économique qui est déjà en phase de ralentissement. Le pays souffrirait alors d'un double mal: la stagnation et l'inflation, le chômage et l'érosion du pouvoir d'achat. Les autorités monétaires sont donc prudentes. La Banque centrale européenne, malgré sa réputation de «mère la rigueur», n'a apporté qu'une retouche minime à son taux directeur. La BNS n'a pas encore bougé. Et c'est bien ainsi.

Si la stagflation est le mal absolu, l'inflation ne vaut guère mieux si elle devient galopante. Privées de leurs moyens d'action, les responsables des Banques centrales proposent un remède qui échappe à leur compétence. Ils préconisent de casser la course poursuite de l'adaptation des salaires à la hausse des prix provoquant un effet boule de neige dévastateur comme lors des précédents chocs pétroliers. Ils en appellent au civisme des salariés et de leurs représentants.

Le raisonnement économique

est parfait. Privés de leur indexation, les salariés absorbent l'essentiel de la hausse des prix et l'inflation se calme. Ce scénario a quelques chances de triompher. L'indexation, qui était un acquis depuis plus d'un demi siècle, a cessé d'être un sujet tabou. Mais les salariés feront de la résistance. On les comprend. Difficile de faire accepter un sacrifice unilatéral, de renoncer à l'indexation des salaires alors que les propriétaires profitent de l'adaptation automatique des loyers. Difficile d'accepter une baisse de pouvoir d'achat alors que les dirigeants des grandes entreprises s'octroient des augmentations royales de salaires et de primes. Difficile d'afficher un civisme solidaire alors que les autres acteurs économiques refusent toutes les mesures permettant de maîtriser les prix: importations parallèles, Cassis de Dijon, Accord de libre-échange agricole, renforcement de la législation sur les cartels.

Difficile pour les salariés de passer à la caisse alors que les baisses d'impôts ne touchent que les entreprises et les actionnaires.

Avec leur sens du théâtre, les Français ont organisé un «Grenelle de l'environnement» pour créer la solidarité nationale autour d'un des grands défis de l'heure. La Suisse fonctionne autrement. Le pouvoir y est décentralisé. Les négociations salariales, élément central de la gestion économique, échappent à l'influence des autorités politiques. Un «Grenelle» suisse sur la maîtrise de l'inflation, regroupant tous les acteurs publics et privés, permettrait pourtant, dans l'idéal, de mener une politique économique acceptable, parce qu'équitable. Dans l'attente d'une telle concertation nationale, on pourra suivre, sans espoir démesuré, la session spéciale du parlement sur les prix et la conjoncture que propose le parti socialiste.

Assurance-chômage: la tare du déséquilibre

Une nouvelle branche des assurances sociales est soumise à une fausse symétrie. Rappel et analyse

André Gavillet (1er juillet 2008)

C'est une actualité de premier jour d'été. Elle ne fait, en page «politique suisse», que le titre d'un jour. Doris Leuthard a obtenu du Conseil fédéral le feu vert pour préparer son Message sur l'assainissement de l'assurance-chômage. Il comprendra deux volets. La réduction de la dette, gigantesque (4,8 milliards) et l'équilibre du budget de

fonctionnement (1 milliard annuel à trouver en recettes ou en réduction de prestations). Le débat est agendé, mais postestival. Les «sacrifices» sont politiquement dosés, dit-on. Mais sur quelle base?

2003-2008

La loi actuellement en vigueur date de 2003. La conjoncture a

été bonne ces cinq dernières années. Alors pourquoi ce déficit et cet endettement? On nous explique benoîtement, que voulez-vous, cela arrive à tout le monde, les experts se sont trompés. Ils avaient évalué la moyenne constante à 100'000 chômeurs, or elle dépasse 120'000. Mais les responsables se défaussent à bon compte. Le choix du bas de